



## INFO CORONAVIRUS

**11 mars 2020**

### **EVOLUTION DE LA SITUATION DU CORONAVIRUS EN FRANCE**

Le dernier bilan officiel, au 10 mars à 19H30, fait état de **1784 cas confirmés de Coronavirus COVID-19 sur le territoire national**. Le virus est circule en France avec, notamment, plusieurs zones de regroupement de cas. Nous restons au stade 2 du plan d'actions du Gouvernement qui a pour objectif de prévenir et limiter la circulation du virus.

- **Où circule le Coronavirus COVID-19 en France ?**

**Le Coronavirus est concentré sur 7 zones de regroupement de cas :**

- Dans l'**Oise** ;
- En **Haute Savoie** ;
- Dans le **Morbihan**.
- Dans le **Haut-Rhin** ;
- En **Corse**, en particulier à Ajaccio ;
- Dans l'**Aude** ;
- Dans le **Calvados**.

### **LES MESURES SPECIFIQUES RESERVEES A CERTAINES ZONES DE REGROUPEMENT DE CAS**

Des mesures de restrictions supplémentaires ont été prises dans certaines zones d'alerte, selon les décisions locales :

- **Les crèches et les établissements scolaires** (écoles, collèges, lycées) **peuvent être fermés pour une durée de 15 jours** ;
  - **Tous rassemblements**, sauf ceux essentiels à la vie sociale et démocratique, **sont interdits** ;
  - **Les personnes fragiles sont invitées** dans toute la mesure du possible **à rester chez elles** ;
  - **Les habitants sont incités à recourir au télétravail et à éviter de circuler hors de la zone, ou de rejoindre des rassemblements publics hors de la zone** (ces points relèvent de la responsabilité du citoyen face à la propagation d'un virus).
- **La crèche ou l'établissement de mes enfants sont fermés, comment faire ?**
- Dans le cadre des fermetures d'écoles ou de crèches dans les zones de circulation active du virus, **si vous êtes parent d'un enfant âgé de moins de 16 ans, vous pouvez bénéficier d'un arrêt maladie indemnisé si vous ne pouvez pas**



**bénéficier d'un aménagement de vos conditions de travail vous permettant de rester chez vous pour garder votre enfant.**

- **Si vous êtes parent d'un enfant qui doit être maintenu à domicile** car résidant dans un foyer de circulation du coronavirus, **même si l'établissement qui l'accueille est situé en dehors de cette zone, vous pouvez également bénéficier d'un arrêt indemnisé dans les mêmes conditions.**

**À noter qu'un seul des deux parents peut bénéficier d'un arrêt dans ce contexte.**

- **Quelle est la procédure à suivre pour bénéficier de cet arrêt ?**

**Contactez la hotline pour connaître la démarche à suivre : 01 60 91 64 64**

Cette ligne interne à Carrefour est accessible **7j/7j de 07H à 19H** et répond à toutes les questions relatives au Coronavirus.

### **LES NOUVELLES MESURES ENGAGÉES PAR CARREFOUR POUR PRÉSERVER LA SANTÉ DES COLLABORATEURS**

- **Livraison de gants d'hygiène et de solutions hydroalcooliques dans les magasins et les entrepôts**

**Depuis le 10 mars et ce jusqu'au vendredi 13 mars, des solutions hydroalcooliques sont acheminées progressivement dans tous les établissements.**

- Quantités de solutions hydroalcooliques livrées au sein de chaque établissement, par format :

1 hyper	60 bidons de 500ml
1 market	36 bidons de 500ml
1 entrepôt	12 bidons de 500 ml

**A compter du lundi 16 mars jusqu'au 18 mars des gants d'hygiène sont acheminés progressivement dans tous les établissements**

- Quantités de gants d'hygiène livrées au sein de chaque établissement, par format :

1 hyper	5 cartons*
1 market	2 cartons*
1 entrepôt	1 carton*

*\*Un carton contient 10 boîtes de 100 gants.*

Tous les colis sont envoyés **à l'attention des directeurs d'établissement**. Ces produits doivent être impérativement **stockés dans un local sécurisé en attente de ventilation sur l'établissement.**



- **Utilisation des gants d'hygiène et des solutions hydroalcooliques**

- **Afin de limiter les risques de contamination des collaborateurs des magasins et entrepôts ayant un contact direct avec le public** (clients, prestataires), **des solutions hydroalcooliques doivent être mises à leur disposition**. Elles permettent aux collaborateurs de **se désinfecter régulièrement les mains** entre deux lavages de mains à l'eau et au savon.
- En complément, **des gants hygiène peuvent être mis à disposition des collaborateurs**, notamment pour les équipes caisse et drive. Comme pour les mains nues, les virus et bactéries peuvent se retrouver sur vos gants, **il faut donc veiller à se laver les mains plus fréquemment ou à changer les gants très régulièrement**.

*Nous vous adresserons, vendredi, un leaflet rappelant les gestes d'hygiène essentiels pour limiter la propagation du Coronavirus, à partager avec votre équipe.*

- **Les consignes de mises à disposition des gants d'hygiène et des solutions hydroalcooliques**

**Les solutions hydroalcooliques et les gants sont destinés aux collaborateurs ayant un contact direct avec le public (accueil, caisse, drive, services...)**

Ci-dessous quelques précisions spécifiques pour :

- **Les Caisses Hyper :**

Une solution hydroalcoolique sera déposée sur chaque îlot caisse occupé, sur la zone SCO/SCA, à l'accueil et/ou pôle service ainsi qu'au point planexa. Les solutions hydroalcooliques seront déposées chaque matin sur l'ensemble de ces points et remises dans le bureau des caisses chaque fin de journée. Il en sera de même pour les gants hygiène.

- **Les Caisses Market :**

Une solution hydroalcoolique sera déposée sur chaque îlot caisse occupé, sur la zone SCO/SCA et à l'accueil. Les solutions hydroalcooliques seront déposées chaque matin sur l'ensemble de ces points et remises en caisse centrale chaque fin de journée. Il en sera de même pour les gants hygiène.



## **CONSIGNES POUR LES PERSONNES FRAGILES, LES FEMMES ENCEINTES ET EN CAS D'APPARITION DES SYMPTOMES**

### **Consignes pour les personnes en situation de fragilité ou les femmes enceintes**

- Si un collaborateur est en situation de fragilité (personne immunodéprimée, personnes atteintes de maladies respiratoires, personnes atteintes de maladies cardiovasculaire ou personnes diabétique ...), **ils doivent se rapprocher de leur médecin traitant et si besoin du médecin du travail afin d'identifier d'éventuelles préconisations à suivre.**
- Si vous une de vos collaboratrices est enceinte, incitez-la à se rapprocher de son médecin traitant afin d'identifier d'éventuelles préconisations à suivre.

### **Rappel en cas d'apparition de symptômes du COVID-19 ?**

En cas d'apparition des symptômes suivants : fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires ;

- Contactez le Samu Centre 15 en faisant état de vos symptômes ;
- **Si vous êtes chez vous, restez à votre domicile en attendant un avis médical ;**
- Evitez tout contact avec votre entourage ;
- Portez un masque (sur prescription médicale) ;
- Ne vous rendez pas chez votre médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.

### **INFORMATION SUR L'ÉVOLUTION DU CORONAVIRUS**

Connect actualise au quotidien les informations liées à l'évolution du Coronavirus. **Nous vous demandons de consulter chaque jour ces informations :**  
[https://connect.carrefour.com/group/connect/-/tout-ce-qu-il-faut-savoir-sur-le-coronavirus?p\\_p\\_state=maximized](https://connect.carrefour.com/group/connect/-/tout-ce-qu-il-faut-savoir-sur-le-coronavirus?p_p_state=maximized)